

## PROTCOLE COVID DEFINI POUR LA REPRISE DE NOS ACTIVITES DES MOINS DE 18 ANS

- Tout adhérent qui présenterait des symptômes de Covid (fièvre, toux persistante, difficultés respiratoires, perte du goût ou de l'odorat) est prié de ne pas se présenter aux cours.
- L'animateur n'aura pas la responsabilité de l'application des gestes barrières et il pourra refuser l'admission d'un élève ne les respectant pas ou présentant des symptômes.  
Tout non-respect sera à signaler au secrétariat ou à un membre du conseil d'administration.
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans chaque bâtiment et lors des déplacements, pour tous les adhérents de 6 ans et plus.
- Utilisation du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie de chaque bâtiment. (Le gel est mis à disposition par la municipalité propriétaire des locaux)
- Pointage de tous les participants présents aux cours sur le cahier fourni aux animateurs et animatrices par le Comité d'Animation. Ce cahier est remis chaque jour dans le placard des animateurs du centre H. Queffélec et pourra être transmis aux autorités sanitaires à leur demande. Le respect des horaires de cours est impératif.
- Ventilation des salles par ouverture des portes et fenêtres toutes les 3 heures pendant 15 minutes
- Port du masque conseillé pour les animateurs durant tout le cours
- Respect de la distance d'un mètre (ou plus importante selon l'activité exercée) entre chaque participant pendant l'activité, port du masque obligatoire quand la distanciation n'est pas possible.
- Interdiction d'introduire dans les locaux toute nourriture ou consommation, autre que bouteille ou gourde d'eau personnelle.
- Les parents accompagnateurs, après avoir vérifié la présence de l'animateur ou animatrice attendent la fin du cours dans leur véhicule (cours de musique de 20 ou 30 minutes) - Seul l'animateur ou animatrice ouvre et ferme les portes de sa salle.
- Dans la mesure du possible, les portes restent ouvertes durant les cours, sauf perturbations sonores en provenance d'un autre cours dans le même bâtiment.
- Respect de la jauge de chaque salle définie par la municipalité.
- Respect du dispositif de circulation défini pour chaque bâtiment :
  - o Centre H.QUEFFELEC : entrée par la porte principale automatique et sortie par l'arrière du bâtiment, excepté pour l'atelier poterie dont l'entrée et la sortie se feront directement par l'issue donnant sur l'extérieur.
  - o Espace MANDELA : entrée par l'une des deux portes arrière et sortie par la porte automatique à l'avant. Cette porte sera verrouillée dans le sens entrée.
  - o Seul le passage vers les toilettes des deux bâtiments durant les cours déroge à cette règle.

## **PROTOCOLE D'ACTIVITE DANSE CLASSIQUE ET MODERN-JAZZ**

Salles utilisées : la scène ou salle Signoret au centre Henri Queffélec.

Outre les dispositions générales, les adhérents et adhérentes devront appliquer les règles suivantes.

- Arrivée en tenue, car les vestiaires seront indisponibles et attente dans le hall. (l'animatrice vient chercher les élèves dans le hall à chaque cours).
- Cours sur la scène : Les vêtements chauds ou de pluie seront disposés sur l'avant de la scène.
- Si les cours se tiennent en salle Signoret les vêtements seront disposés sur des tables désinfectées à chaque cours.

## **PROTOCOLE D'ACTIVITE POTERIE ET DESSIN / PEINTURE**

Salles utilisées : atelier poterie, salle de dessin et salle Piaf au centre H. Queffélec

Outre les dispositions générales, les adhérentes et adhérents devront appliquer les règles suivantes :

- Dans la mesure du possible fournir le petit matériel utilisé (pinceaux, crayons...). Si le petit outillage est fourni par le Comité, désinfection obligatoire après chaque utilisation.
- Chaque adhérent devra venir au cours avec sa blouse de protection.

## **PROTOCOLE D'ACTIVITE THEATRE**

Salles utilisées : salle Caradec à l'espace Mandela, Salle Signoret et scène au centre H. Queffélec Outre les dispositions générales, les adhérentes et adhérents devront appliquer les règles suivantes :

- Distance de 2 m à respecter entre les élèves ou port du masque.
- Si des accessoires doivent passer d'un élève à l'autre, ces derniers doivent se laver les mains au savon ou gel hydro-alcoolique avant et après la scène répétée.

## **ROLES ET RESPONSABILITES**

Le présent protocole est signé pour le Comité d'Animation par François SALAÛN, après accord du conseil d'administration.

François SALAÛN est désigné référent « COVID 19 » pour les activités Danse, Théâtre, Dessin/peinture et Poterie.

Jean-Luc HENRY est désigné référent « COVID 19 » pour les activités Musique.

Pour les activités, chaque animateur sera chargé de la mise en application du présent protocole auprès de ses adhérents.

Fait à Gouesnou, le 30 décembre 2020.

Pour le conseil d'administration,  
Agnès PAYA, Présidente